

Chaires stratégiques de l'UQAM – Concours 2026

Formulaire d'avis d'intention pour une demande de prolongation sans ressources additionnelles

La titulaire ou le titulaire d'une Chaire stratégique de l'UQAM qui souhaite soumettre une demande de prolongation doit déposer un avis d'intention auprès de sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création de sa faculté au plus tard le 10 avril 2026. Le mandat de la Chaire pourra être prolongé, sans ressources additionnelles, pour une période de deux ans après le dépôt d'un dossier complet, une évaluation et des avis favorables des instances concernées.

Cet avis d'intention doit être accompagné d'une résolution d'appui de l'Assemblée départementale de la titulaire ou du titulaire de la Chaire.

Identification

Nom, prénom

Département

Faculté

Nom de la Chaire